

BARÈME HONORAIRES

TRANSACTION

Appartement, maison, bâtiment, résidence de tourisme, ferme...:

5% TTC du prix de vente d'un montant supérieur à 100 000€, à la charge de l'acquéreur et/ou du vendeur.

(Forfait minimum de 5 000€ TTC à la charge de l'acquéreur et/ou du vendeur pour tous montant entre 20 000€ et 100 000€ et forfait minimum de 1 500€ pour tous montant inférieur à 20 000€).

Terrains agricoles ou constructibles :

6% TTC du prix de vente d'un montant supérieur à 100 000€ à la charge de l'acquéreur et/ou du vendeur.

(Forfait minimum de 6 000€ TTC à la charge de l'acquéreur et/ou du vendeur pour tous montant inférieur à 100 000€)

Immobilier professionnel : Droit au bail, fond de commerce...

Le mandataire fixe ses honoraires de rédaction du bail dont la charge incombe au locataire pour **15% HT du loyer annuel HT**, et au mandant, pour **15% HT du loyer annuel HT**. Si le loyer annuel HT est inférieur à 17,000€HT les honoraires du mandataire seront d'un montant forfaitaire de **5,000€HT à partager équitablement** entre locataire et mandant (2,500€HT et 2,500€HT).

L'acte de renouvellement ou l'avenant simple du bail commercial est facturé **800€ HT** au preneur et/ou **800€ HT** au bailleur.

Immobilier professionnel : Mur et locaux commerciaux

De 0 à 80 000€ : **forfait de 6000€ HT** charge vendeur, de 80 001€ à 100 000€ : **8% TTC** charge vendeur et à partir de 100 001€ :

6% TTC charge vendeur.

LOCATION

Location saisonnière

De **10% HT à 30% HT** du montant du loyer brut, à la charge du bailleur, selon les services sélectionnées.

Gestion locative annuelle

• Frais de préparation à la location (*informations administratives et légales, documents obligatoires, rédaction de bail*) :

8€TTC/m² en Zone Non Tendue, **10€ TTC/m²** en Zone Tendue et **12€ TTC/m²** en Zone Très Tendue.

• Etat des lieux d'entrée et de sortie **3€ TTC/m²**.

• Gestion courante à **7.2% TTC** du montant du loyer et **+ 2,5% TTC** du montant du loyer avec Garantie de Loyer Impayé incluse